



Limitier l'exposition aux risques naturels et technologiques

Zonage d'aléas des plans de prévention des risques inondations

- Hauteur d'eau
- Moins d'1 mètre
 - Plus d'1 mètre

Exposition forte au phénomène de retrait et de gonflement des argiles

- Zones sous minées (risques souterrains)
- Calcaire
 - Craie / gypse

Site SEVESO (seuil haut) / en zone inondable

Agir pour la santé des populations

L'effet d'îlot de chaleur urbain

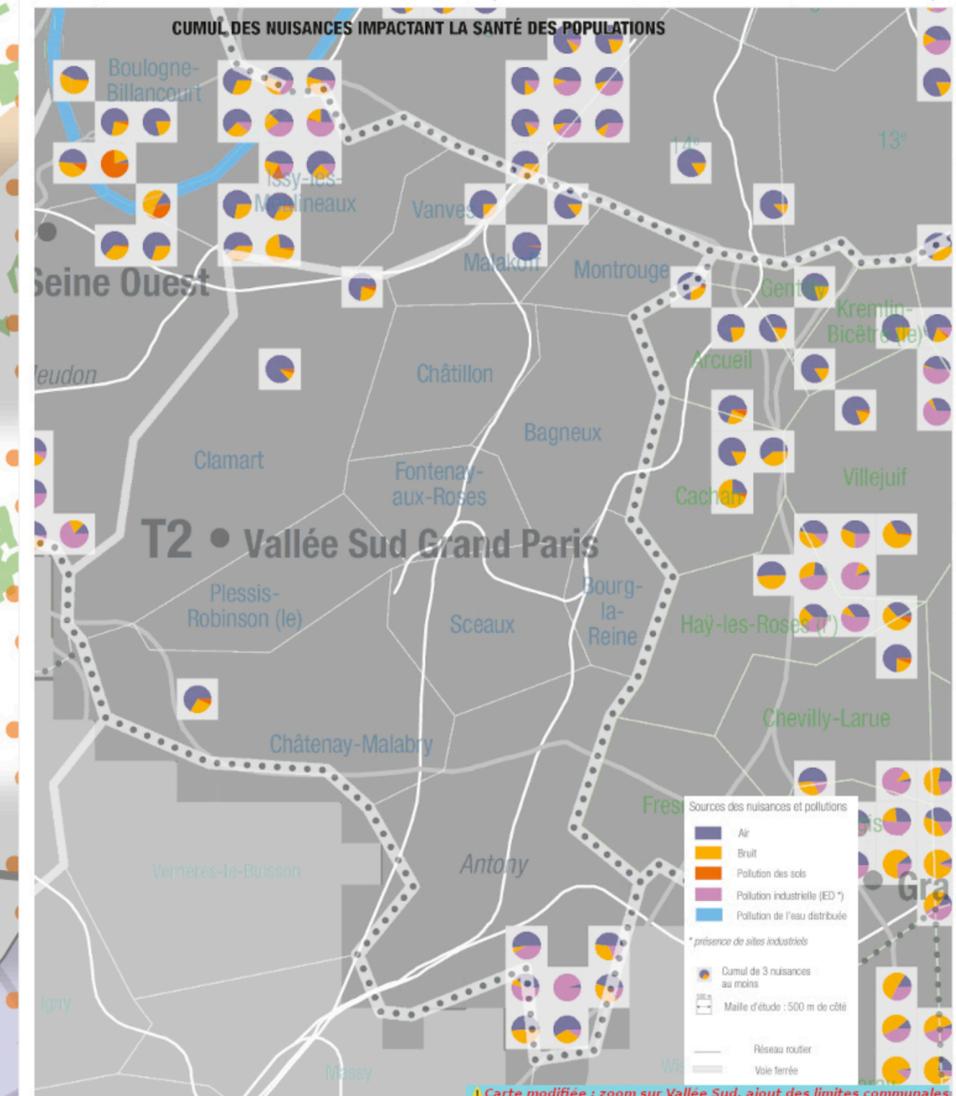
Le cumul des nuisances et pollutions*

Le détail du cumul de nuisances est représenté dans la carte ci-dessous

Zones Plan Exposition au Bruit (PEB)

- A : Lden > 70
- B : 65 < Lden < 70
- C : 56 < Lden < 65
- D : 50 < Lden < 56

* A partir d'une maille de 500m x 500m, ont été sélectionnées, les mailles cumulant au moins 3 indicateurs de nuisances et pollutions (pollution de l'air, bruit, pollution des sols, de l'eau et présence de sites industriels IED : Industrial Emissions Directive).



Carte modifiée : zoom sur Vallée Sud, ajout des limites communales

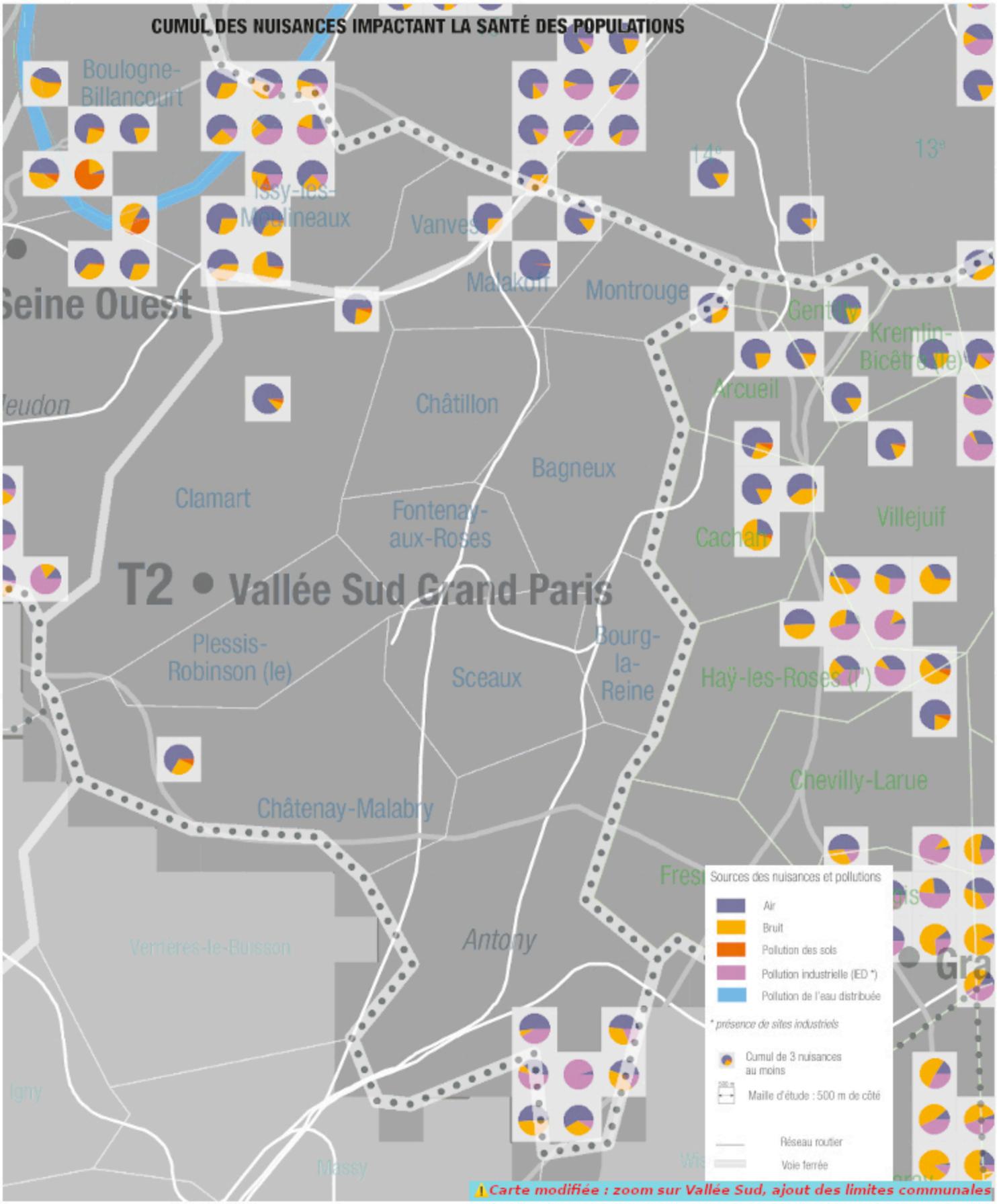
- Aéroport
- Héliport
- Plate-forme portuaire multimodale
- Voie ferrée / gare
- Réseau routier magistral
- Hydrographie
- Espace urbain
- Espace agricole
- Espace naturel, boisé et ouvert artialisé

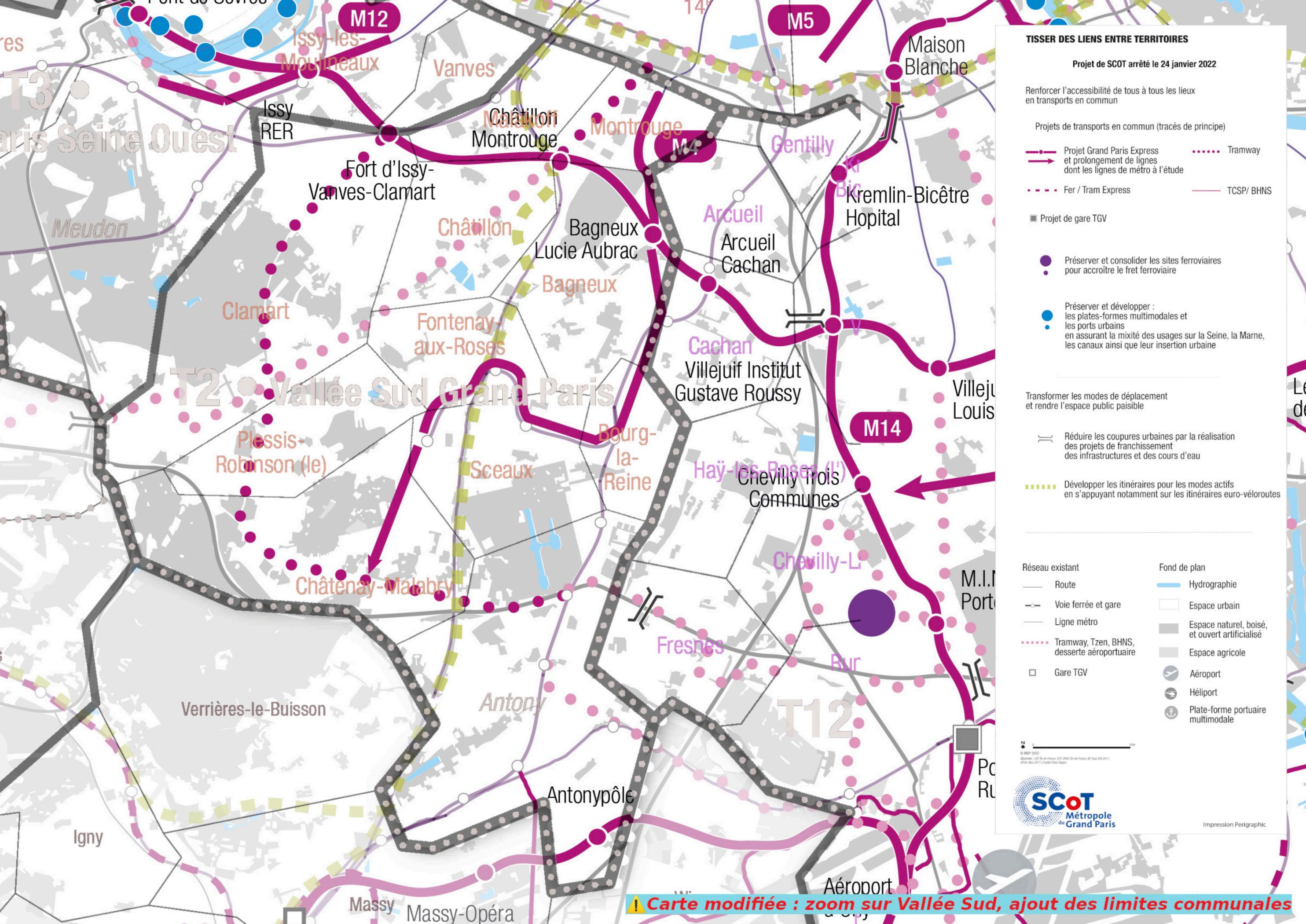
© MRP 2022
 Données : Institut National de l'Information Géographique et Cadastre (IGN), Bureau National de la Statistique (INSEE), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Climat (DREAL), Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), Direction Départementale des Services d'Urbanisme (DDSU), Direction Départementale de l'Équipement Rural (DDER), Direction Départementale de l'Énergie (DDE), Direction Départementale des Services de l'Équipement Rural (DDSER), Direction Départementale de l'Énergie (DDE), Direction Départementale des Services d'Urbanisme (DDSU), Direction Départementale de l'Équipement Rural (DDER), Direction Départementale de l'Énergie (DDE), Direction Départementale des Services de l'Équipement Rural (DDSER).



Impression Perigraphic

CUMUL DES NUISANCES IMPACTANT LA SANTÉ DES POPULATIONS





TISSER DES LIENS ENTRE TERRITOIRES

Projet de SCOT arrêté le 24 janvier 2022

Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun

Projets de transports en commun (tracés de principe)

- Projet Grand Paris Express et prolongement de lignes dont les lignes de métro à l'étude
- - - Fer / Tram Express
- ⋯ Tramway
- TCSP/ BHNS

■ Projet de gare TGV

● Préserver et consolider les sites ferroviaires pour accroître le fret ferroviaire

● Préserver et développer : les plates-formes multimodales et les ports urbains en assurant la mixité des usages sur la Seine, la Marne, les canaux ainsi que leur insertion urbaine

Transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible

⌋ Réduire les coupures urbaines par la réalisation des projets de franchissement des infrastructures et des cours d'eau

⋯ Développer les itinéraires pour les modes actifs en s'appuyant notamment sur les itinéraires euro-véloroutes

Réseau existant

- Route
- Voie ferrée et gare
- Ligne métro
- ⋯ Tramway, Tzen, BHNS, desserte aéroportuaire
- Gare TGV

Fond de plan

- Hydrographie
- Espace urbain
- Espace naturel, boisé, et ouvert artificialisé
- Espace agricole
- ✈ Aéroport
- ✈ Hélicoptère
- ⚓ Plate-forme portuaire multimodale

© MOP 2022
Sources : SHF de la Seine, CDT, DRAC de la Seine, SD TSN 2017, APUR, Atlas 2017, Institut Paris Région



Impression Perigraphic

! Carte modifiée : zoom sur Vallée Sud, ajout des limites communales

RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE ET DÉVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Projet de SCOT arrêté le 24 janvier 2022

-  Protéger les cours d'eau, les canaux, leurs berges et leurs abords, les renaturer et créer une continuité des berges publiques
-  Faciliter la réouverture des rus et rivières
-  Préserver et restaurer les zones humides et leur fonctionnalité et en développer de nouvelles

-  Préserver les bois, forêts, parcs, jardins. Préserver et renforcer leur biodiversité
-  Développer des espaces plantés et les qualités écologiques au sein des espaces dédiés aux sports et aux loisirs de plein air
-  Préserver et renforcer les corridors et liaisons écologiques et en créer de nouvelles
-  Préserver les réservoirs de biodiversité et renforcer les liaisons et secteurs d'intérêts écologiques en contexte urbain (identifiés au SRCE)
-  Protéger les alignements d'arbres et les espaces végétalisés et accroître leur présence le long des grandes voies structurantes

Créer des continuités écologiques dans la réalisation, la transformation et la gestion des infrastructures ferroviaires, routières et autoroutières

 Véloroute

 Créer des espaces verts et des espaces de loisirs d'intérêt régional d'au moins 5ha et de 2 à 5ha inscrits au SDRIF

 Créer et/ou rendre accessible au public de nouveaux bois, parcs et jardins (autres projets)

 Préserver les espaces agricoles et prairiaux existants et leurs fonctionnalités

 Préserver les jardins collectifs existants et en créer de nouveaux

Sites protégés

 Zones protégées au titre Natura 2000

 Trame herbacée des aéroports

 Jardins du pavillonnaire

N 0 5 km

© MOP 2022
Sources : DRIEF 2012, IGN 801000 2012, MDS 2017, Institut Paris Région, Apur 2021



PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Projet de SCOT arrêté le 24 janvier 2022

Préserver les grands paysages structurants hérités de la topographie naturelle

-  Préserver les vues depuis les belvédères
-  Mettre en valeur les paysages des vallées et des pentes de coteaux

Préserver la qualité des espaces agricoles naturels et forestiers

-  Renforcer la qualité paysagère des grandes forêts, bois, parcs et jardins et valoriser la présence des grands arbres dans le paysage
-  Préserver l'activité agricole et renforcer la qualité des grands paysages ouverts
-  Renaturer les cours d'eau et plans d'eau et assurer la continuité des promenades sur leurs berges

Préserver les paysages urbains

-  Renforcer la qualité paysagère et architecturale en zone urbaine et périurbaine
-  Valoriser les grandes compositions
-  Mettre en valeur le paysage des abords des autoroutes et des voies structurantes

Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

-  Les Rives de Seine, la tour Saint-Jacques et deux réalisations de Le Corbusier : les Maisons La Roche-Jeanneret et l'immeuble locatif à la porte Molitor)
-  Périmètre de la zone tampon de Versailles
-  Faisceau ferroviaire
-  Étagement de la topographie

N 0 5 km
© MGP 2022
Sources : DRIEE 2012, IGN BDTopo 2012, MGS 2017, L'Institut Paris Region, Apur 2020



! Carte modifiée : zoom sur Vallée Sud, ajout des limites communales